



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 14 avril 2020 à huis clos par conférence téléphonique, à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, la conseillère Renée Ouellette, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

-
- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Adoption du procès-verbal du 10 mars 2020**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 25 mars 2020
 - 4. Correspondances**
 - 4.1 Ministère de la sécurité publique – Inondations printanières
 - 5. Affaires découlant**
 - 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Maire suppléant (résol)
 - 6.2 Médaille du Lieutenant-gouverneur (résol)
 - 6.3 Adoption - Rapports d'activités annuels 2017-2018 et 2018-2019 Schéma de couverture de risques incendie (résol)
 - 6.4 Plan spécifique de sécurité civile – Crue des eaux 2020 (résol)
 - 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mars 2020 (résol)
 - 8. Permis de construction**
 - 9. Période de questions**
 - 10. Tour de table des conseillers et du maire**
 - 11. Clôture de l'assemblée**
 - 12. Levée de l'assemblée**
- 1. Ouverture de la séance (19 h 30)**

L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller François Baugée.
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Claude Hénault et secondé par le conseiller François Descarreaux.

2020-04-01



N° de résolution
~~2020-04-03~~

2020-04-04

3. Adoption du procès-verbal du 10 mars 2020

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Claude Hénault.

3.1 Adoption du procès-verbal du 25 mars 2020

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller François Descarreaux et secondée par le conseiller Claude Hénault.

4. Correspondances

Le Ministère de la Sécurité publique se prépare en prévision des inondations printanières ou à tout autre sinistre ou événement qui pourrait survenir sur notre territoire. Le 14 mars 2020, le gouvernement du Québec décrétait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble de la province, mettant en œuvre, par le fait même, plusieurs mesures afin de contrer la propagation de la COVID-19. Le gouvernement a annoncé qu'il ne permettra pas l'ouverture de centres d'hébergement pour les sinistrés afin d'éviter les risques de contamination. Pour ces raisons, ils sollicitent notre collaboration afin de mettre en place certaines mesures dès que possible, soit de :

Aviser les citoyens habitant des zones à risque de songer à un endroit où ils pourront se loger en cas d'inondation;

Prévoir des endroits comme des hôtels pour accueillir les citoyens touchés;

Prévoir des services de traiteurs et des produits d'hygiène pour limiter la propagation du virus.

Il est essentiel que l'instauration de toutes mesures respecte strictement les consignes et les directives de santé publique énoncées par le gouvernement du Québec dans le contexte de la COVID-19, incluant ce qui a trait à la gestion des bénévoles.

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais est régie par le *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 dudit code, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, cette personne remplit les fonctions du maire, avec tous les droits et obligations qui y sont rattachés;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de mairesse suppléante de la conseillère Renée Ouellette se termine le 30 avril 2020, il y a lieu de nommer un remplaçant à ce poste.



N° de résolution
ou annotation

2020-04-05

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE les fonctions de maire suppléant soient dévolues au conseiller François Descarreaux pour une période de 6 mois, soit du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020.

6.2 **Médaille du Lieutenant-gouverneur**

CONSIDÉRANT QUE Mme Lucille Mallais (Fournier) s'implique bénévolement depuis nombre d'années auprès de différents organismes de la Municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE suite aux candidatures soumises, nous avons été informés le 6 avril dernier que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, reconnaissait l'engagement de Mme Mallais en lui décernant la Médaille du lieutenant-gouverneur;

CONSIDÉRANT QUE la cérémonie de remise de la Médaille du lieutenant-gouverneur prévue dans notre région le 19 avril 2020 a été annulée par suite des directives gouvernementales exceptionnelles visant à contrôler la propagation de la COVID-19 et que sa médaille lui a été transmise par le courrier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais désire féliciter le récipiendaire de la médaille du Lieutenant-Gouverneur des aînés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU unanimement.

QUE ce conseil municipal adresse une lettre de félicitations à Mme Lucille Mallais pour avoir reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur des aînés et lui témoigne sa plus sincère reconnaissance pour tous les services rendus.

2020-04-06

6.3 **Adoption - Rapports d'activités annuels 2017-2018 et 2018-2019 – Schéma de couverture de risques incendie**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais doit adopter par résolution et transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités du schéma de couverture de risques incendie pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais doit assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;



N° de résolution
ou annotation

2020-04-07

6.4 **Plan spécifique de sécurité civile – Crue des eaux 2020**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais fait face annuellement aux aléas de la rivière Bostonnais et des cours d'eau situés sur son territoire à l'arrivée du printemps et que le conseil municipal désire être prêt à fournir des services essentiels à ses citoyens lors de situations d'urgence créer par le débordement de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent plan vise à assurer, pour 2020, la préparation, la mise en place des services essentiels afin de préserver l'intégrité physique et la sécurité des personnes, la sauvegarde des biens dans une situation d'urgence durant la période de crues des eaux, ainsi que le support aux citoyens durant la phase de rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE nous vivons présentement un période de pandémie de la COVID-19 et que la région répond aux critères de transmission communautaire soutenue selon la Direction de la santé publique et de la responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François
Descarreux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le Plan spécifique de sécurité civile concernant la crue des eaux 2020 soit adopté tel que rédigé.

QU'une exemption soit appliquée au Plan de sécurité civile de la Municipalité de La Bostonnais, adopté le 30 avril 2019, concernant l'établissement d'un centre d'hébergement afin de prévenir la contagion au virus de la COVID-19. Aucun centre d'hébergement ne sera donc fourni à la population.

2020-04-08

6.5 **Plan spécifique de sécurité civile – Crue des eaux 2020**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais fait face annuellement aux aléas de la rivière Bostonnais et des cours d'eau situés sur son territoire à l'arrivée du printemps et que le conseil municipal désire être prêt à



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2020-04-09

fournir des services essentiels à ses citoyens lors de situations d'urgence créées par le débordement de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent plan vise à assurer, pour 2020, la préparation, la mise en place des services essentiels afin de préserver l'intégrité physique et la sécurité des personnes, la sauvegarde des biens dans une situation d'urgence durant la période de crues des eaux, ainsi que le support aux citoyens durant la phase de rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE nous vivons présentement un période de pandémie de la COVID-19 et que la région répond aux critères de transmission communautaire soutenue selon la Direction de la santé publique et de la responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François
Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le Plan spécifique de sécurité civile concernant la crue des eaux 2020 soit adopté tel que rédigé.

QU'une exemption soit appliquée au Plan de sécurité civile de la Municipalité de La Bostonnais, adopté le 30 avril 2019, concernant l'établissement d'un centre d'hébergement afin de prévenir la contagion au virus de la COVID-19. Aucun centre d'hébergement ne sera donc fourni à la population.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses du mois de mars 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.



N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de mars 2020, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 31 mars, 4 permis ont été délivrés pour une valeur de 26 700 \$ rapportant 59 \$ à la Municipalité

9. Période de questions

10. Tour de table des conseillers et du maire

11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François
Descarreaux

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 56.


Michel Sylvain, maire


Michelle Cantin, directrice générale